



Procuration de paiement de la bourse nationale de collège Etablissement d'enseignement privé

La procuration de paiement de la bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Établissement : CENTRE SCOLAIRE JEANNE D'ARC	
Adresse: 2 RUE RAYMOND POINCARE	
Commune: <u>LE PEAGE DE ROUSSILLON</u> Co	ode postal : <u>3 8 5 5 0</u>
Je soussigné(e) Nom et prénoms	
demeurant au <u>Adresse</u>	
agissant en tant que :	autre personne en charge de l'élève
de <u>N</u> om et prénom élève de cet	établissement en classe de
pour l'année scolaire 2023 - 2024, autorise	Nom du chef de l'établissement
le chef de l'établissement agissant par délégation de l'organisme de gestion, à recevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à mon enfant.	
 Cette autorisation implique que le chef de l'établissement : donnera décharge de la somme de la bourse de l'enfant au comptable public dès versement au compte de l'établissement. me versera par virement bancaire, le montant restant éventuel de la bourse de l'élève après le paiement des frais de pension ou de demi-pension. 	
Fait le	Fait le
À	À <u>Le Péage de Roussillon</u>
Signature du responsable de l'enfant	Signature du Chef d'établissement

